

### En France, le niveau des dépenses de prestations famille-enfants est dans la moyenne de l'UE

En 2017, les prestations famille-enfants<sup>1</sup> s'élèvent à 359 milliards d'euros dans l'UE-28 et à 333 milliards d'euros dans l'UE-15. La France y consacre 55 milliards d'euros, soit 2,4 % de son PIB (*graphique 1*). Ces dépenses dépassent ou avoisinent 3 % du PIB au Danemark, au Luxembourg, en Allemagne, en Finlande et en Suède. En complément des prestations, certains pays utilisent d'autres mécanismes de politiques publiques pour aider les familles et leurs enfants, qui ne sont pas entièrement couverts par le champ Sespros, tels que le système fiscal pour accroître leur revenu (quotient familial en France, exonérations fiscales en Allemagne [Adama *et al.*, 2014]). En France, les dépenses consacrées aux familles passent du simple au double une fois pris en compte l'ensemble des dépenses sociales et fiscales (Pilorge *et al.*, 2020). En outre, le niveau élevé de prestations de certains pays est en partie lié à une entrée tardive dans le système scolaire obligatoire, créant un besoin de financement à destination des services d'accueil des jeunes enfants, les dépenses d'éducation étant hors du champ de la protection sociale.

Par ailleurs, les différences de niveau de dépenses entre pays doivent être interprétées en tenant compte de leur situation démographique. Avec près de 28 % de sa population âgée de moins de 20 ans en 2017, l'Irlande a la plus forte proportion de jeunes de l'UE-28. La France arrive en deuxième position avec près de 25 % de 0-19 ans, suivie du Royaume-Uni (24 %) et de la Suède (23 %). La proportion d'enfants est plus faible en Italie et en Allemagne (18 %). En 2017, dans l'UE-15, le montant moyen des prestations versées par enfants de moins de 20 ans est de 3 600 en standard de pouvoir d'achat (SPA). Pour l'UE-28, ce montant est de 3 300 SPA. Les dépenses de prestations par enfant les plus élevées sont observées au Luxembourg (10 300 SPA), en Allemagne (6 700 SPA) et dans les pays nordiques. En France, ces dépenses sont proches de la moyenne de l'UE-28 : 3 200 SPA (soit 3 400 euros par enfant).

### Un effort croissant en faveur des familles en Pologne, en Italie et en Allemagne entre 2007 et 2017

Les différences de dynamique des dépenses de prestations famille-enfants sont généralement moins dues aux évolutions démographiques qu'à celles des prestations de politique familiale (*graphique 2*).

Entre 2016 et 2017, les dépenses du risque famille augmentent légèrement moins vite que le PIB dans l'UE : leur part dans le PIB baisse de -0,02 point entre 2016 et 2017 dans l'UE-15 et l'UE-28. En 10 ans (2007-2017), les prestations famille-enfants ont augmenté de +0,23 point de PIB dans les pays de l'UE-15 et de +0,24 dans l'UE-28.

Au Royaume-Uni, la part des prestations famille dans le PIB baisse de -0,10 point entre 2007 et 2017, sous l'effet d'économies budgétaires réalisées par la mise sous conditions de ressources ou la modulation des montants versés en fonction du revenu des familles. L'effort en direction des familles augmente en Allemagne dès la sortie de la crise économique et se poursuit jusqu'en 2017. Cet effort se traduit par l'augmentation du montant versé lors d'un congé parental des allocations familiales, ainsi que par la mise en place depuis 2010 d'un droit opposable à l'accueil du jeune enfant, renforcé en 2013. Les prestations familiales sont également augmentées en Suède. En Italie, l'introduction en mai 2014 d'une prime mensuelle à la naissance (« bonus bébé ») pour les ménages modestes se traduit par une hausse sensible de l'effort en direction des familles (+0,76 point de PIB entre 2007 et 2017). En France, après une croissance soutenue des dépenses entre 2007 et 2014 (+2 % en moyenne annuelle sur cette période), l'effort se stabilise entre 2014 et 2017, en raison notamment du durcissement des barèmes de la prestation d'accueil du jeune enfant et de la modulation des allocations familiales. En Pologne, enfin, l'introduction d'une prestation parentale non soumise à condition de ressources entraîne une augmentation des dépenses de prestations familiales de 87 % entre 2015 et 2017, les portant à un niveau proche de la moyenne européenne.

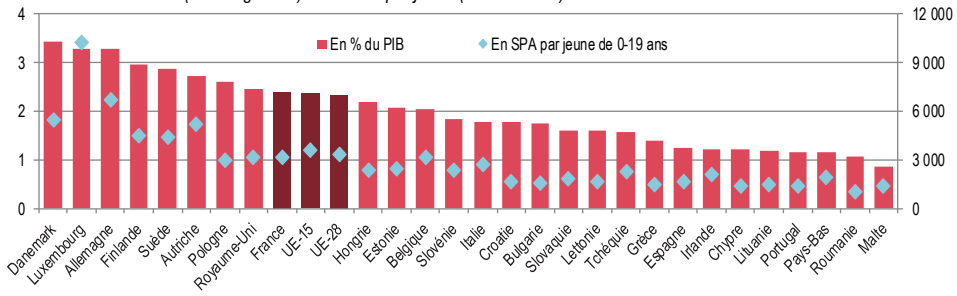
### Dans l'UE, deux tiers des dépenses sont des prestations en espèces

Dans l'UE à 28 comme à 15, en 2017, les prestations en espèces représentent respectivement 65 % et 66 % de l'ensemble des dépenses de prestations famille, la quasi-totalité correspondant à des versements réguliers (environ 1 % des prestations en espèces versées le sont ponctuellement, comme la prime de naissance ou l'allocation de rentrée scolaire par exemple) (*graphique 3*). Les prestations familiales régulières représentent 45 % des dépenses dans l'UE-28 et les indemnités en cas de congés maternité, paternité et parentaux, 11 %. La France consacre 60 % de ses dépenses aux prestations en espèces (dont 53 % aux prestations régulières) et les 40 % restant aux prestations en nature (dont 26 % aux services d'accueil des enfants, tels que l'aide sociale à l'enfance). Au niveau de l'UE-15 et l'UE-28, les services d'accueil des enfants (sans hébergement) représentent plus de 18 % des dépenses liées au risque famille-enfant, soit environ la moitié des dépenses en nature. L'Espagne et les pays scandinaves versent majoritairement des prestations en nature, qui sont principalement destinées aux services d'accueil des enfants. Néanmoins, la situation en Espagne diffère, car les dépenses de prestations famille sont d'un niveau moindre et l'accueil proposé aux enfants est d'une courte durée : moins de 20 heures par semaine dans un mode d'accueil formel.

1. Le risque famille-enfants dans Sespros correspond au risque Famille des fiches de la partie France. Il inclut en particulier certains crédits d'impôt (CI) [voir annexe 1].

**Graphique 1 Prestations du risque famille-enfants en 2017**

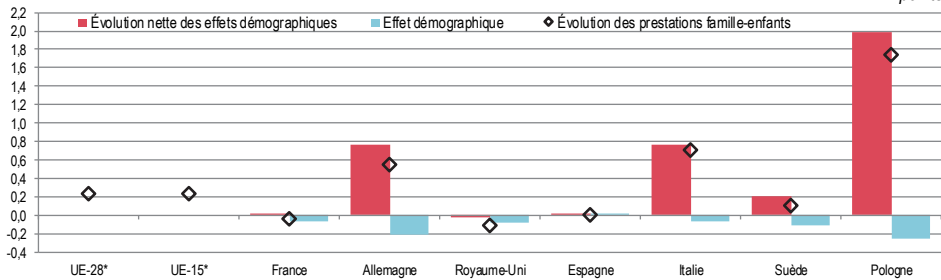
Prestations en % du PIB (axe de gauche) et en SPA par jeune (axe de droite)



Source &gt; Eurostat, Sespros.

**Graphique 2 Composantes de l'évolution des prestations famille-enfants en Europe entre 2007 et 2017**

En points de PIB



\* La décomposition n'est pas effectuée pour l'UE-15 et l'UE-28 dans la mesure où elle est peu significative pour un regroupement de pays.

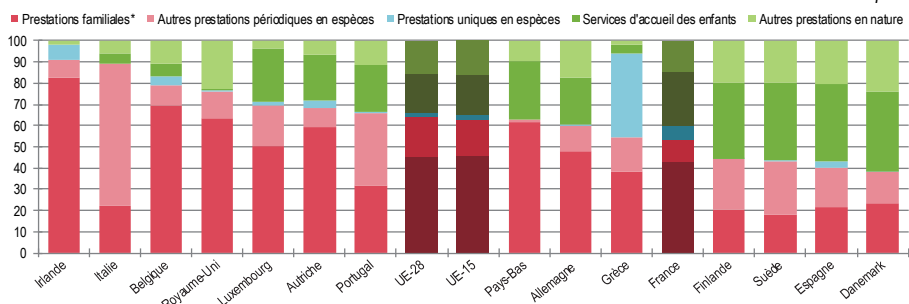
\*\* L'évolution 2007-2017 de l'UE-28 est recalculée en prenant pour la Croatie la période 2008-2017.

**Note >** Les évolutions pour l'ensemble des pays de l'UE-28 sont disponibles dans les données associées à l'ouvrage sur le site internet de la DREES. Les évolutions sur la dernière année (2016-2017) sont également sur le site internet de la DREES.**Lecture >** Entre 2007 et 2017, en Italie, la hausse des dépenses de famille de 0,7 point en parts de PIB se décompose de la façon suivante : +0,76 point du fait d'une évolution nette des effets démographiques et -0,1 point du fait des évolutions démographiques intervenues durant cette période. La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 4.

Source &gt; Eurostat, Sespros.

**Graphique 3 Structure des prestations du risque famille-enfants dans les pays de l'UE-15 en 2017**

En % du total des prestations



\* Prestations familiales : versements périodiques à un membre d'une famille ou une famille avec enfant à charge dans l'objectif de couvrir les frais d'éducation des enfants.

**Note >** Les structures des prestations pour l'ensemble des pays de l'UE-28 sont disponibles dans les données associées à l'ouvrage sur le site internet de la DREES.

Source &gt; Eurostat, Sespros.

**Pour en savoir plus**> Adema, W., Ali, N., et Thévenon, O. (2014). Changes in family policies and outcomes: is there convergence? OCDE, *Oecd Social, Employment and Migration Working Papers*, 157.> Collombet, C., Maigne, G., et Palier, B. (2017, mai). Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ? France Stratégie, *La note d'analyse*, 56.> Pilorge, C., Glotain, M., et Omalek, L. (2020, février). Au titre de la politique familiale, les dépenses sociales et fiscales liées aux enfants atteignent 4,7 % du PIB en 2017 - Compte de l'enfance. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 50.